



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Le Ministre

Paris, le 4 - SEP. 2008

Le Ministre

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
de lycées professionnels

Madame, Monsieur,

Avec la création des baccalauréats professionnels en 1985, notre système éducatif a voulu mettre toutes les chances de son côté pour réaliser l'objectif, désormais inscrit dans la loi, d'amener 80% des élèves au niveau IV de formation.

Votre implication et votre dévouement permettent déjà à 700 000 jeunes d'accéder chaque année à une qualification qui est pour eux le meilleur gage d'une insertion professionnelle réussie. Mais vous le savez aussi, trop d'élèves quittent leur parcours de formation sans aucun diplôme ou ne poursuivent pas, après le BEP, dans la voie de la préparation au baccalauréat professionnel.

Voilà pourquoi j'ai décidé de conduire, en concertation avec vos représentants, une importante rénovation de la voie professionnelle. La réflexion que je mène depuis plusieurs mois avec les organisations syndicales qui ont accepté de dialoguer et de signer un protocole d'accord a permis de concevoir un plan ambitieux de rénovation de la voie professionnelle. Elle garantit à tous les jeunes l'accès à un niveau V de formation et leur ouvre la possibilité d'une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Pour cela, les lycées professionnels doivent être en mesure de proposer des parcours « du CAP au BTS ». Cette évolution repose, d'une part, sur la mise en place d'un cycle de référence en trois ans pour l'obtention du baccalauréat professionnel, et, d'autre part, sur, une plus forte individualisation des parcours comme sur le développement des passerelles entre les formations de niveau V et de niveau IV. Cette rénovation devra entrer pleinement en application à la rentrée 2009.

.../...

La rentrée 2008 est marquée par un important développement de l'implantation de baccalauréats professionnels en trois ans. Elle voit aussi l'ouverture, au niveau national, de 4000 places de CAP supplémentaires.

J'ai la conviction que ces évolutions sont justes. Je les crois nécessaires pour assurer la réussite de nos élèves. Mais je sais aussi qu'elles reposent d'abord sur votre investissement et qu'elles ouvrent, pour les professeurs de lycées professionnels, de véritables perspectives professionnelles.

En effet, préparer des élèves au baccalauréat professionnel suppose un investissement particulier, qui doit être reconnu.

L'ensemble du dispositif sera opérationnel à la rentrée 2009, mais dès à présent, j'ai souhaité, tout comme les syndicats avec lesquels j'ai signé le protocole d'accord du 23 mai 2008, qu'une première étape d'amélioration de la condition matérielle et morale des enseignants soit franchie dès cette année scolaire. Ainsi, les professeurs principaux des classes de baccalauréat professionnel en trois ans verront le montant de leur indemnité alignée sur celle des classes de seconde BEP. Cela permettra de reconnaître le rôle accru que vous aurez à jouer, dans le cadre de la rénovation du baccalauréat professionnel, dans l'orientation et le suivi personnalisé des jeunes. Par ailleurs, les professeurs de lycée professionnel pourront enseigner en BTS.

Je mesure l'importance des effets de cette rénovation de la voie professionnelle sur l'organisation de votre travail comme sur les parcours scolaires des élèves. Elle est à la hauteur de notre ambition commune pour l'enseignement professionnel de notre pays, et de la confiance que j'ai dans votre capacité à relever ce défi.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Amicalement


Xavier DARCOS